

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DFPE 388 Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la SODEXO et la Ville de Paris

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'opération Les Restos du Cœur-bébé qui aura lieu pendant une semaine pendant la campagne hiver 2011/2012 des restaurants du Cœur ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI , au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention de partenariat tripartite avec l'association « les restaurants du Cœur » et la société Sodexo, dans le cadre de l'opération Les Restos du Cœur-bébé qui aura lieu pendant la campagne hiver 2011/2012.